Envoyé en préfecture le 14/02/2023
Reçu en préfecture le 14/02/2023
Publié le
ID : 074-217400860-20230209-D2023_02_09_03B-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois **Commune de Contamine-Sarzin** **(74270)**	**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal** **Séance du jeudi 9 février 2023** Par suite d'une convocation en date du 31 janvier 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 9 février 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 10 **Délibération n°D_2023_02_09_03**	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, Mme Pierrette Baton Marechal, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Marc Brunier à Mme Anne-Marie Ceccon Absents excusés : M. Christophe Comé, M. Louis Buda, M. Norbert Regard Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Renouvellement de la convention de participation financière entre la Communauté de Communes Usses et Rhône et la commune de Contamine-Sarzin pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3

Vu la délibération n°CC 124/2022 du 8 novembre 2022 de la Communauté de Communes Usses et Rhône portant sur les conventions avec les communes pour le reversement de leur participation financière au logiciel ris.net,

Monsieur le Maire rappelle que la régie des données (RGD) de Savoie Mont-Blanc gère le logiciel Ris.net qui propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires indispensables pour la gestion de l'urbanisme. Il rappelle à l'assemblée que la RGD propose une réduction sur le tarif d'abonnement aux communes qui acceptent la mutualisation avec leur Établissement Public de Coopération Intercommunal (ECPI) de rattachement, soit, pour la commune, la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR).

Il propose de renouveler cette mutualisation qui serait contractualisée via une convention entre la commune et la CCUR qui définirait, notamment, la participation financière entre la CCUR et les communes membres de l'EPCI.

Il précise que la commune a cotisé au logiciel Ris.net à hauteur de 658.29 € en 2022, la somme annuelle due par la commune à la CCUR serait de 568.00 € à compter du 1er janvier 2023 en cas de signature de ladite convention.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver les conditions d'adhésion à la RGD 73-74 ainsi que les conditions générales d'utilisation des données.
Les montants des adhésions seront maintenus comme tel si toutes les communes décident de profiter de l'opération.
Monsieur le Maire donne lecture de la convention de participation financière à passer entre la Communauté de Communes Usses et Rhône et la commune.

Envoyé en préfecture le 14/02/2023
Reçu en préfecture le 14/02/2023
Publié le
ID : 074-217400860-20230209-D2023_02_09_03B-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière entre la Communauté de Communes Usses et Rhône et la commune de Contamine-Sarzin pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3.

- **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal des exercices 2023 et suivants.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 14 FEV. 2023 De sa publication : 16 FEV. 2023 Et de sa mise en ligne le : 16 FEV. 2023	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 9 février 2023 Le Maire, Le secrétaire de séance Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL